

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 6 février 2014

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du gouvernement interfrancophone régional et communautaire du 30 janvier 2014.
Avantprojet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « C.F.C. ».
Première lecture
4. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du gouvernement interfrancophone régional et communautaire du 30 janvier 2014.
Projet d'avenant à l'accord de coopérationcadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.
Deuxième lecture
5. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du gouvernement interfrancophone régional et communautaire du 30 janvier 2014.
Création de nouvelles places dans les écoles de la Région de BruxellesCapitale en réponse au boom démographique.
6. Confirmation de la décision prise en séance conjointe du gouvernement interfrancophone régional et communautaire du 30 janvier 2014.
Règlement d'ordre intérieur de la Cellule politique francophone santéassuétudes.
7. Projet de décret portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 11 mai 2010 et à The Valley, Anguilla le 24 septembre 2010, entre le Royaume de Belgique et Anguilla en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale.
Seconde lecture
8. Formation continue des professionnels de l'enfance.
Programme triennal 20142017.

9. Ecole d'Administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne.
Rapport annuel d'activités et comptes annuels 2012.
10. Bâtiments scolaires.
Projet de décret modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.
Troisième lecture
11. Bâtiments scolaires.
Projet d'arrêté modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 8 janvier 1993 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psychomédicosociaux.
Troisième lecture
12. Projet d'arrêté octroyant la qualité d'agent assermenté à un membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel.
Lecture unique
13. Octroi d'une subvention à Wallonie Bruxelles International pour la mise en oeuvre du programme de bourses de mobilité ASEMDUO en Fédération WallonieBruxelles.
Lecture unique
14. Projet d'arrêté fixant les principes de programmation visés à l'article 43bis du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.
Seconde lecture
15. Octroi d'une subvention à l'ASBL Centre culturel Jacques Franck pour l'année 2014.
Lecture unique
16. Octroi d'une subvention au Centre culturel régional du Centre en vertu de sa convention quadriennale 20132016.
Lecture unique
17. Octroi de subventions au Théâtre Marni ASBL pour l'année 2014.
Lecture unique
18. Octroi d'une subvention à l'ASBL Centre Henri Pousseur Musique électronique Musique mixte pour l'année 2014.
Lecture unique
19. Octroi d'une subvention à l'asbl Fonds des affections respiratoires en vue de couvrir les frais de fonctionnement et de personnel liés à ses activités de prévention de la tuberculose en Communauté française.
Lecture unique

20. Journée mondiale de lutte contre les mutilations génitales féminines du 6 février 2014.
Recommandations relatives à la prévention et la protection des filles et des femmes victimes ou à risque d'excision élaborées par les asbl GAMS et Intact.
Lecture unique
21. Projet de décret modifiant l'organisation de l'enseignement supérieur de promotion sociale.
Deuxième lecture
22. Avantprojet d'arrêté fixant les conditions d'organisation d'activités d'enseignement en elearning par l'enseignement de promotion sociale.
Première lecture
23. Projet d'arrêté fixant les modalités de fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur de la Commission de sélection et d'évaluation créée à l'article 90 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques.
Deuxième lecture
24. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française – Ministère de la Communauté française.
Lecture unique